

Penser les langues d'Alsace

Bien que l'allemand ait été considéré par le Rectorat dès 1982 comme « une langue régionale de France » et cette langue régionale comme étant constituée en Alsace tout à la fois de « l'ensemble des dialectes, dans leurs formes orales et écrites, et de l'allemand classique et standard », on continue à en débattre et à ne pas entendre, et ce malentendu lancinant retient toujours les engagements de nombreux parents, inhibe les politiques linguistiques et embarrasse la pédagogie. Dernier épisode : la querelle autour des expérimentations immersives, complètes ou partielles, dans les classes de maternelle. La FAB-VZE (Fédération Alsace Bilingue – Verband zweisprachiges Elsass) a entamé un dialogue avec le Recteur et a tenté de clarifier la définition de la langue régionale. Voici, rédigée par son président, Pierre Klein, une synthèse de son argumentaire.



Lorsque cette affiche a été publiée par le Cercle René Schickele en 1975, elle lui a suscité une pluie de réprimandes et d'attaques : « Une affiche insultante pour la France, une propagande pangermaniste, l'expression de nostalgies nauséabondes », etc.

Les vertus promises de l'immersion

En bref, la Fédération déplore que le Rectorat n'ait pas retenu l'ouverture sur l'immersion, telle que proposée par la circulaire ministérielle du 14 décembre, et qu'il n'ait préconisé qu'une immer-

sion partielle. La circulaire ministérielle aurait permis pourtant d'avoir de l'immersion complète dans le cycle de la maternelle, notamment en petite et moyenne section. Par le fait, il renonce à l'expérimentation de l'immersion complète en langue régionale à l'école maternelle publique d'Alsace. Le recteur justifie sa position en avançant que les

enfants d'Alsace seraient moins bons en français que les autres enfants de France.

Admettons que cela soit avéré. Sachant qu'il y a dans l'Académie quelque 435 écoles maternelles et que partant de trois classes par maternelle, on arrive à quelque 1300 classes et que si on compte une moyenne de 25 élèves par classes, on arrive à quelque 32 500 élèves en maternelle en Alsace. Le Rectorat va ouvrir quatre classes en immersion partielle qui pourraient au mieux concerner quelque 100 élèves sur donc 32 500. Avouons que l'impact négatif d'une immersion complète sur la connaissance de la langue française par les élèves d'Alsace serait des plus faibles.

Partant aussi d'une réalité, confirmée par la pratique, que dans le cadre de l'immersion complète, l'enfant améliore sa langue première, il est permis de juger que bien plus que d'avoir une vision pédagogique, le recteur a adopté une attitude politique en s'alignant sur un principe jacobin selon lequel le français ne saurait être absent des classes, peu importe le cycle ou le niveau.

Définir sans réduire ni compliquer

Par ailleurs, la Fédération s'inscrit en faux sur la définition que le nouveau recteur donne de la langue régionale d'Alsace. En matière de définition d'une langue, il y a d'une part la linguistique et d'autre part la politique. La linguistique nous dit que les dialectes alsaciens ne forment pas un isolat. Il s'agit de dialectes franciques et alémaniques qui, à ce titre, participent du continuum allemand, du continuum horizontal des dialectes ainsi que du continuum vertical de l'allemand standard ou commun, tel qu'on l'écrit et le parle. Tout ce qui est parlé ou écrit dans cet espace linguistique est par définition de l'allemand, donc aussi l'allemand dialectal d'Alsace. Les Alsaciens en avaient parfaitement conscience. Ne disaient-ils pas qu'ils parlaient « Ditsch » ou « Elsasserditsch », c'est-à-dire l'allemand ou l'allemand alsacien, et ne se reconnaissaient-ils pas comme étant « ditschsprachig », c'est-à-dire germanophones ?

De son côté, la politique met en œuvre des stratégies linguistiques c'est-à-dire des actions qui influencent ou visent

à influencer une situation linguistique. Elles peuvent concerner :

- les langues elles-mêmes, leur corpus (élaboration et/ou reconnaissance de dictionnaires, de grammaires...),
- leur statut (langue officielle ou non officielle)
- leur acquisition (cette action peut poursuivre différents objectifs en créant des possibilités et des incitations ou des interdits : l'acquisition d'une langue simplement en tant que deuxième langue, le réapprentissage collectif d'une langue qui n'est plus utilisée ou le maintien d'une langue dont le nombre de locuteurs diminue)
- ou leur éradication.

Lorsque dans sa lettre le recteur écrit que le parcours immersif qu'il met en œuvre est « ... le seul à proposer un apprentissage dans trois langues différentes... », c'est-à-dire français, alsacien et allemand, il est dans la politique. Certes, il rectifie quelque peu en revenant à la linguistique « ... même si elles constituent deux déclinaisons de la langue régionale (au singulier) selon la définition de mon prédécesseur, le recteur Deyon ». Cette définition d'une langue qui serait à la fois une langue et deux langues est à nos yeux bien mystérieuse.

Elsasserditsch = allemand alsacien et non alsacien allemand !

Cependant, la Fédération sait gré au recteur de ne pas utiliser le concept de « langue alsacienne ». Évidemment, tout ce qui se parle est langue, mais le soupçon subsiste que nombre des tenants de ce concept tentent de le jouer contre la langue allemande. Ce concept a connu un certain développement au cours de la dernière décennie. Il sous-tend au pire l'exclusion standard allemand, au mieux le trilinguisme (langue française-langue alsacienne-langue allemande). Comment pourrait-il y avoir de la place en Alsace pour trois standards ?

En réalité, le recteur ne s'autorise pas à dire que la langue régionale, c'est l'allemand, à savoir l'allemand standard et l'allemand dialectal, deux expressions d'une même langue. Au cours du conseil académique des langues régionales du 23 mai, il a tenté d'expliquer sa position en disant qu'à Paris au ministère, on ne comprendrait pas que l'on introduise en enseignement linguistique quelque



La langue est le principal ciment de la culture commune dans le Rhin supérieur. L'ouvrage de Pierre Klein illustre la profondeur et la richesse de cette communauté culturelle séculaire qui s'est estompée après la Seconde Guerre mondiale. *Histoire de l'Alsace rhénane – Geschichte des rheinischen Elsass* de Pierre Klein. I.D. l'Édition, 2023, 104 p. (12 euros).

chose qui ne serait pas une langue, en l'occurrence l'alsacien.

Pourquoi ne pas dire les choses simplement comme elles sont désormais inscrites dans la loi, celle même portant création de la Collectivité européenne d'Alsace qui préconise bien des politiques linguistiques en faveur de « l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales » ? Comme le démontre l'appel « *Un avenir pour le bilinguisme en Alsace* » la très grande majorité de la classe politique alsacienne reste fidèle, comme d'ailleurs la très grande majorité du mouvement culturel alsacien au concept de bilinguisme, un paradigme alsacien qui a traversé les siècles.

Parler de bilinguisme français-allemand n'exclut en rien des politiques linguistiques en faveur des dialectes, bien au contraire si l'on veut bien associer, nous devrions dire réassocier, standard allemand et dialectes, qui constituent donc deux expressions d'une même langue.

L'exemple suisse

La Suisse alémanique pourrait à cet égard être un exemple à suivre. En Suisse alémanique, il n'y a pas de véritable relation hiérarchique entre les modes d'expression employés (standard et dialecte). Ces expressions y

sont choisies en fonction du canal de communication, l'allemand standard étant sans exclusive la variété publique (administrative et médiatique) et l'allemand suisse (*Schwyzerdütsch*) étant, lui aussi sans exclusive, la variété orale, sans pour autant avoir un statut inférieur par rapport à l'allemand standard, appelé « *Schriftdütsch* ». Ainsi allemand standard et allemand suisse sont-ils considérés comme étant des faces d'une même médaille. Bien sûr, l'écrit se parle aussi et le parler s'écrit.

En conclusion, la fédération a proposé au recteur de se poser la question de l'avenir linguistique alsacien, un avenir conciliant linguistique et politique. Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement repliée sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française- « langue alsacienne », fermée sur le Rhin, « finistéri-sée » et tournant le dos à la moitié du monde qui l'environne ou une Alsace bilingue français-allemand standard et dialectal participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'environnent, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire et comme l'avenir nous l'impose si l'on veut bien convenir que ce bilinguisme-là constitue un bien collectif à forte efficacité sociale, culturelle et économique permettant notamment à l'Alsace et aux Alsaciens de vivre à 360 degrés, sans tourner le dos à personne !

Et d'ajouter, si l'Alsace a été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été le lieu heureux où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne. Ce faisant, l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le postnationalisme. Elle est ouverture et non repli et appelle au respect du principe d'union dans la diversité. ► **PIERRE KLEIN**

* <https://www.fab.alsace/wp-content/uploads/2022/04/FAB-appel-XI-b-un-avenir-pour-le-bilinguisme-en-Alsace.pdf>